



## **AVIS DE CONCESSION**

### **1. Nom et adresse officiels de l'autorité délégante :**

Commune de COULONGES-LES HEROLLES

Adresse : MAIRIE DE COULONGES-LES HEROLLES – 3 Place Sully – 86290 COULONGES

Tel : 05 49 91 77 08

Adresse électronique de la commune : [contact@coulongeslesherolles.fr](mailto:contact@coulongeslesherolles.fr)

Profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

### **2. Procédure de passation**

Délégation de service public – Procédure simplifiée – articles L.3126-1 à L.3126-3 et R. 3126-1 à R.3126-13 du code de la commande publique

### **3. Intitulé - Objet de la consultation – Description des prestations**

- Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation de la foire des Herolles.
- Objet : Exploitation de la foire mensuelle des Hérolles (ayant lieu le 29 de chaque mois pendant toute l'année depuis 1484).
- Missions principales du délégataire : Placer et présenter les commerçants ; Veille à la bonne tenue de la foire et à l'application du règlement intérieur les régissant ; Percevoir les droits de places et autres redevances.

### **4. Caractéristiques principales du service**

Les biens (espace de la foire) sont mis à la disposition du délégataire, qui se rémunérera directement auprès des commerçants, par la perception des droits de places et autres redevances.

Le délégataire versera en contrepartie une redevance à la commune, dont le montant sera proposé par le titulaire et fixé contractuellement à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

Le contrat sera conclu pour une durée de 3 ans, à compter de sa date de notification (date prévisionnelle de prise d'effet : 15 février 2025).

## **5. Conditions de participation et critères de sélection des candidatures**

- Pièces administratives à fournir : voir règlement de la consultation
- Les critères de sélection des candidatures sont :

- Les garanties et capacités économiques et financières
- Les capacités et compétences professionnelles et techniques.

## **6. Critères d'attribution**

Les offres seront appréciées en fonction des critères suivants, non hiérarchisés et non pondérés :

- La valeur technique de l'offre, constituée notamment par :
  - Les moyens humains affectés au service
  - L'organisation du service délégué et la capacité du candidat à assurer les missions figurant au cahier des charges
- Le prix, constitué par :
  - Le montant proposé par le candidat pour la redevance annuelle devant être reversée à la commune (montant minimum imposé dans le projet de contrat).
  - La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel.

## **7. Communication /Adresse auprès de laquelle retirer le dossier de consultation et obtenir des renseignements d'ordre administratif ou technique :**

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement en accès direct à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Contact pour renseignement complémentaire : Monsieur VARESCON Jean-Charles (Maire), 3 Place Sully – 86290 COULONGES

## **8. Modalités de dépôt des candidatures et des offres /date limite de remise des candidatures et des offres**

Le dépôt des plis est effectué par voie électronique (voir modalités dans le règlement de consultation) aux adresses suivantes :

- Remise par voie électronique : <https://www.marches-securises.fr>

Les dossiers (candidatures et offres) devront être réceptionnés avant le 30 janvier 2025 à 12 heures.

## **9. Date d'envoi à la publication : 3 janvier 2025.**